

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 28 AVRIL 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 15  
Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 21/04/2016  
Date d'affichage : 21/04/2016

L'an deux mille seize, le JEUDI 28 AVRIL à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Emmanuel GOSSIEAUX (parti en cours de séance), Mme Annie MICHEL, M. Jean-Claude BAYEUX, Maires Adjoints, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Claude PERONNE, M. André LETELLIER, M. Claude HAMEL, Mme Dominique JOCKUM, Mme Isabelle BONAMY, Mme Dorothée PITOIS, M. Guillaume CUBERO, Mme Vanessa GUEGUEN et Mme Janine KERSPERN.

Excusé : NEANT

Secrétaire de séance : Mme Dorothée PITOIS

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Maury demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Approbation d'une convention d'occupation du domaine public par Antargaz.

### Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mars 2016

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

#### - Visite de Madame Chèze, Directrice de l'école Yvonne Guégan

Madame Chèze remercie le Conseil Municipal pour la subvention attribuée pour les classes de découvertes en Auvergne et au Puy du Fou.

### Compte-rendu des deux COPIL de la Communauté Urbaine de Caen la Mer

Monsieur le Maire fait le compte-rendu des deux réunions des commissions de pilotage (COPIL).

#### Réunion du 19 avril 2016 : EAU POTALBE et PLUi

Les compétences de production et de distribution d'eau potable seront confiées à RESEAU, qui gère déjà la production sur l'ensemble du territoire sauf pour 3 communes.

Les tarifs de l'eau seront harmonisés sur une période de 5 à 10 ans.

PLUi : au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les PLU des communes resteront en vigueur et les communes demeureront compétentes pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. Les évolutions des PLU communaux seront engagées et poursuivies par la Communauté Urbaine.

La Communauté Urbaine percevra la taxe d'aménagement pour les autorisations d'urbanisme délivrées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pourra la reverser aux communes.

Droit de préemption urbain : transféré de droit à la Communauté Urbaine. Les Déclarations d'Intention d'Aliéner seront toujours adressées en mairie, mais relèveront de l'instruction de la Communauté Urbaine.

#### Réunion du 20 avril 2016 :

##### Impacts fiscaux entraînés par le passage en Communauté Urbaine

Une étude est en cours pour mesurer l'impact fiscal de la fusion entre Caen la Mer, la CDC Entre Thue et Mue, la CdC

Plaine Sud de Caen et l'intégration de Thaon.

Impacts sur la fiscalité des ménages, des entreprises et versement transport applicable aux personnes physiques ou morales qui emploient plus de 11 salariés dans le périmètre de l'autorités organisatrice.

Tarif de l'assainissement : le COPIL étudie différentes hypothèses qui pourraient s'appliquer aux tarifs de la gestion de l'assainissement des eaux usées.

Biens immobiliers des communautés de communes actuelles : les biens ont été listés.

#### **Dissolution de l'AIVA : vote sur l'encaissement de la part revenant à la commune**

Monsieur le Maire informe que suite à la réorganisation des cantons, l'Association Intercommunale pour le Voyage des Anciens du Canton de Creully a été dissoute.

L'actif de l'association a été réparti entre les communes adhérentes. La commune de Thaon reçoit 539.02 €.

Le Conseil Municipal accepte le résultat de la liquidation et autorise le Maire à encaisser le chèque de 539.02 € reçu de l'AIVA.

#### **Adhésion à la nouvelle association des Aînés du Canton de Bretteville l'Orgueilleuse**

Monsieur le Maire informe de la création de l'Association des Aînés du Canton de Bretteville l'Orgueilleuse et donne lecture des statuts.

Cette association a pour objet :

- de coordonner les actions d'animation sur le canton : mise en réseau des clubs des anciens des communes et valorisation de leurs activités.
- d'organiser des événements périodiques rassemblant l'ensemble des aînés du canton, âgés de 65 ans et plus.

Le siège de l'Association est situé en Mairie de Tilly sur Seulles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 3 abstentions :

- décide d'adhérer à l'association des « Aînés du Canton de Bretteville l'Orgueilleuse ».
- autorise le Maire à verser la cotisation annuelle fixée à 0.50 euro par habitant, à la date du 17 décembre 2015, soit 732 € pour la commune de THAON (1 464 x 0.50) pour l'année 2016.

#### **Vote sur la durée du contrat du CUI- CAE créé le 31 mars 2016**

Ce point avait été inscrit à l'ordre jour, suite à des informations données par Pôle Emploi sur de nouvelles conditions de mise en place de contrats aidés. Il s'avère que ces renseignements ne s'appliquent pas au secteur public, donc il n'y a pas lieu de modifier la délibération du 31 mars 2016.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Jean-Charles Féral, habitant la commune, a été embauché sur ce poste à compter du 2 mai 2016, pour une année.

#### **Demande d'un particulier pour la mise en place d'une micro-crèche**

Monsieur Maury a reçu une demande de création de micro-crèche afin d'élargir l'offre de garde des jeunes enfants sur Thaon. La commune ne dispose pas encore de la compétence « petite enfance ». Le Conseil Municipal ne souhaite pas aller plus avant dans l'immédiat.

#### **Demande de prise en charge des frais de déplacement des Conseillers Juridiques**

Madame Elodie Riffaut et Monsieur Cédric Gouin, Juristes Conseils à Paris ont tenu des permanences juridiques gratuites, en Mairie, durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Afin de continuer à rendre ce service à la population de Thaon et des villages alentours, ils demandent à la commune de

prendre en charge leurs frais de déplacement correspondant à un aller-retour en train par personne, soit à 120 € par mois. Le Conseil Municipal, à 13 voix contre et 2 abstentions, refuse de prendre en charge les frais de déplacement de Madame Riffaut et de Monsieur Gouin.

#### **Présentation d'un projet d'équipement sportif à la place du skatepark**

Monsieur le Maire remercie Madame Isabelle Bonamy pour le travail qu'elle a effectué sur le projet d'aménagement de skatepark à Thaon.

Considérant que le coût et l'intérêt d'un skatepark font débat dans la commune Monsieur Guillaume Cubéro propose de créer un équipement sportif multi-activités en libre accès, qui pourrait intéresser un éventail plus large d'utilisateurs, pour un coût estimé à 46 000 € subventionnable par le Conseil Départemental et la réserve parlementaire. Un équipement similaire « city parck » existe à Creully.

Madame Béliarde précise qu'il existe déjà un espace multi-activités sur le stade Hidalgo comprenant un terrain de handball-basket, une table de ping-pong et un terrain de tennis. Un réaménagement de l'existant pourrait être étudié.

Monsieur le Maire réunira la commission « sport-loisirs-culture » pour débattre des projets proposés.

#### **Information sur les futurs lotissements de Thaon**

Monsieur le Maire donne des informations sur les lotissements en cours ou à venir sur la commune :

Résidence du Clos du Val : baisse du prix des parcelles restantes à la vente. Il ne reste que quelques lots.

Lotissement de la SARL du Val Amphrye (19 parcelles) : il reste 4 parcelles à la vente. Les travaux d'aménagement commencent début mai 2016.

Lotissement « les Jardins d'Eléazar » comprenant 59 lots dont les logements sociaux réglementaires : le permis d'aménagement a été déposé par NEXITY le 11 avril 2016, le délai d'instruction est de 4 mois.

#### **Information sur l'ouverture de la pizzeria**

Monsieur Carloni a signé le bail de location du dernier local commercial de la rue de Barbières, les travaux de création d'une pizzeria ont débuté. Inauguration prévue le samedi 4 juin 2016.

#### **Information sur la Péronne Cup d'août 2016, le tournoi le plus important en France et en Europe**

Monsieur Claude Péronne expose le projet de l'US Thaon FVM relatif à la PERONNE CUP qui se déroulera du 12 au 14 août 2016 sur 4 sites : Bayeux, Thaon, Verson et Vire.

Plateaux de 16 équipes pros de U19 (17 à 18 ans), à raison 4 matchs par jour.

L'US Thaon FVM a révélé les noms de 11 clubs présents : Stade Malherbe de Caen, OGC Nice, Monaco, Udinese (Italie), Milan AC (Italie), Espanyol de Barcelone (Espagne), Atlético de Bilbao (Espagne), Feeynoord de Rotterdam (Pays Bas), PSV Eindhoven (Pays Bas), Anderlecht (Belgique), Besiktas Istanbul (Turquie).

Les 5 autres noms seront communiqués ultérieurement par l'US Thaon FVM.

La finale de la PERONNE CUP aura lieu à Thaon, sur le stade Claude Marin, le 14 août 2016.

#### **Cérémonie du 8 mai**

Rassemblement devant la Mairie à 10 h 45. Dépôt de gerbe au Monument aux Morts à l'église rue du Bigard à 11 h.

#### **Compte-rendu d'Orival**

Réunion du 6 avril 2016 :

Le Compte Administratif a été approuvé par le Conseil Communautaire le 6 avril 2016.

L'affectation du résultat de fonctionnement 2015 (297 534.89 €) sur l'exercice 2016 est la suivante :

- 250 298.35 € au compte 1068 recettes d'investissement pour absorber le déficit 2015
- 47 236.54 € reporté en section de fonctionnement au compte 002

Le Conseil Communautaire a décidé de maintenir les taux d'imposition 2015 pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 22.28 %
- Foncier bâti : 29.56 %
- Foncier non bâti : 37.43 %
- CFE : 17.22 %

#### Tarifs périscolaires :

Cantine : 3.80 €

Garderie : 2.20 € / heure ; forfaits : 110 € le 1<sup>er</sup> trimestre ; puis 90 € les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres ; 8 € de pénalités de retard.

Le budget s'équilibre :

- en section de Fonctionnement à 5 864 260.54 €
- en section d'Investissement à 2 969 329.35 €.

Subventions aux associations de droit privé : un montant total de 52 580 € a été attribué.

Moyens de fonctionnement des bibliothèques : le montant total octroyé en 2016 est de 76 778 €.

Crédits d'Investissement pour travaux de voirie à Thaon : 3 000 € inscrits pour les travaux de sécurité de l'entrée Ouest, rue du Fresne.

Etat de la dette : capital restant dû au 31/12/2016 : 5 336 968.26 €, auquel il convient d'ajouter les emprunts de 651 318 € contractés en 2016, inscrits au budget.

#### Réunion du 14 avril 2016 :

Suite à la démission de Madame Anne-Marie BELIARDE, les membres du Conseil Communautaire ont élu un nouveau vice-président chargé de l'école primaire, des actions annexes et connexes, du transport scolaire, de l'action sociale et de la petite enfance. Monsieur Thierry OZENNE a été élu 6<sup>ème</sup> vice-président, à 13 voix pour et 10 bulletins blancs. Il a été immédiatement installé dans ses fonctions.

#### **Information du SDIS Calvados sur les interventions non prises en charge**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Jean-Léonce Dupont, Président du Conseil Départemental, Président du Conseil d'Administration du SDIS, relatif à la facturation de certaines interventions non obligatoires réalisées par les sapeurs-pompiers du Calvados depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Monsieur le Président précise que le but de la tarification n'est pas de générer des recettes, le SDIS n'est pas un établissement marchand, il n'a pas à se substituer à des entreprises privées ou 'autres services publics, mais quand il doit intervenir par carence de ces derniers, il est légitime qu'il soit remboursé des frais engagés. Il souhaite également freiner les abus constatés. Pendant que les pompiers sont mobilisés sur des interventions abusives, ils ne sont plus disponibles pour répondre à leurs véritables missions de secours ou de lutte contre l'incendie.

Les missions des sapeurs-pompiers sont consultables sur le site internet [www.sdis14.fr](http://www.sdis14.fr).

#### **Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour mise en place d'un réservoir de gaz enterré**

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention de mise à disposition d'un terrain communal, à intervenir entre la Commune et la société ANTARGAZ.

Il est rappelé qu'ANTARGAZ a signé le 26 octobre 2007, pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour la distribution de gaz avec le SIGAZ du Calvados dont la commune de Thaon est membre.

Pour la desserte de l'EHPAD en construction chemin dit du Fresne à Thaon, un réseau de distribution en gaz va être réalisé par ANTARGAZ. Ce réseau sera alimenté par un stockage gaz qui sera situé sur une parcelle mise à disposition par la

commune.

La convention a pour objet de définir les conditions et modalités de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de mettre à disposition de la société ANTARGAZ un espace d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> (10 m x 3 m) de la parcelle cadastrée ZA 43, située à l'atelier municipal rue du Château d'Eau à Thaon, pour y enterrer un réservoir de gaz d'une capacité unitaire de 3,2 tonnes.
- fixe le prix de base de la redevance d'occupation des sols à 50 € par an qui évoluera au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année selon le calcul défini dans la convention ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention précisant les conditions et modalités de mise à disposition qui prendra effet à compter du jour de sa signature par les deux parties pour se terminer le 25 octobre 2037 (fin du contrat de concession entre ANTARGAZ et le SIGAZ).

### **Affaires diverses**

Monsieur le Maire propose d'inverser l'orientation du stationnement en épi devant le n°16 de la Grande Rue pour ne plus que les véhicules en stationnement ne débordent sur la voie. Le Conseil Municipal accepte, le marquage au sol sera donc refait par les employés municipaux.

Considérant l'interdiction de brûlage des déchets verts, la location de la benne pour les déchets verts est suspendue jusqu'à ce que la commune trouve une solution avec le SEROC.

La bibliothèque de Thaon et le CCAS mettent en place un service de portage de livres et revues à domicile. Un courrier a été envoyé aux personnes âgées de 75 ans et plus, mais cette proposition s'adresse à tous les habitants du village qui rencontrent des difficultés pour se déplacer.

L'exposition de photographies du week-end des 23 et 24 avril 2016, a vu très peu de visiteurs. Monsieur le Maire précise que l'an prochain, du fait d'appartenir à la Communauté Urbaine de Caen la Mer, nous figurerons sur un catalogue au même titre que Caen ou Ouistreham.

Madame Dominique Jockum demande où en est la vente du bâtiment de l'ancienne Poste : Monsieur le Maire répond que les acheteurs sont en cours de négociation avec les banques.

Le bâtiment n'est toujours pas débarrassé des documents appartenant à la Poste, Monsieur le Maire contactera à nouveau le service compétent de La Poste par un courrier en recommandé.

Le Cabinet Billet-Giraud a trouvé un locataire pour le dernier logement communal rue de Barbières. Le bail devrait nous parvenir prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-trois heures trente minutes.